



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



18045060

Déposé/Reçu le

31 août 2018

Greffé
au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0542616218

Dénomination

(en entier) : **Ceci n'est pas une crise**

(en abrégé) :

Forme juridique : Fondation d'utilité publique

Siège : rue Royale, 151
1210 Bruxelles

**Objet de l'acte : CONSEIL D'ADMINISTRATION – NOMINATIONS – MODIFICATION DES
STATUTS**

Le 3 octobre 2017, devant le notaire Gaëlle TATON, de résidence à Liège, s'est réuni le conseil d'administration de la fondation d'utilité publique CECI N'EST PAS UNE CRISE, ayant son siège social à 1210 Bruxelles, rue Royale, 151, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0542.616.218, lequel a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Aux termes du Conseil d'Administration du 31 août 2017, il a été pris les décisions suivantes:

(EXTRAIT)

(...)

2. Administrateurs & modification des statuts

Jean-Pascal Labille présente le point.

Le renouvellement des mandats de tous les administrateurs actuels (point 2.1.) et le renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué Marielle Papy (point 2.2) sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La proposition de modification des statuts (point 2.3) relative à l'élargissement (sans nombre maximum) du CA est également approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'article 5 des statuts débutera donc par « La Fondation est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres. »

Enfin, l'admission de 3 nouveaux administrateurs est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés : Edouard Delruelle, David Engels et Corinne Torrekens (point 2.4).

Il résulte donc dudit conseil d'administration qu'il est désormais composé des membres suivants:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
BUSQUIN	PHILIPPE	Rue Crombize 29	7181	FELUY
CHAPELLE	GREGOR	Ch de Bruxelles 372	1190	FOREST
COLMANT	BRUNO	Avenue de Toutes les Couleurs 60 bte 31	1200	BRUXELLES
DE BEUKELAER	ERIC	Rue des Prémontrés 40	4000	LIEGE
DE JAEGER	DIDIER	Square de Méeûs 22A	1050	BRUXELLES
DELUELLE	EDOUARD	Avenue Bois Le Comte 34	4140	SPRIMONT
DOMB	ERIC	Rue E Bouilliot 50	1050	IXELLES
ELCHARDUS	MARK	Rue A Markelbach 91	1030	BRUXELLES
ENGELS	DAVID	Rue de Liège 75	4800	VERVIERS
FRASSONI	MONICA	Square de Meeûs 22A	1050	BRUXELLES
GOOSSENS	JAN	J. Volderslaan 39	1060	SAINT-GILLES
KROLL	PIERRE	Route du Condroz 121	4031	LIEGE
LABILLE	JEAN-PASCAL	Route du Condroz 134	4031	LIEGE
LALLEMAND	PHILIPPE	Rue J Raskin 17	4000	LIEGE
MICHEL	LOUIS	Chaussée de Tirlemont 278	1370	JODOIGNE
PAPY	MARIELLE	Bld Piercot 8/2	4000	LIEGE
SCHEUER	BENOIT	Rue Cornélis 14	1310	LA HULPE
SOBOVITZ	DAN	Quai de l'Industrie 28/8	1080	MOLENBEEK
TORREKENS	CORINNE	Rue du Bois de L'Ecluse, 4B	7830	GRATY
VERNAILEN	HILDE	Kanariestraat 3	1731	RELEGEM
WINNEN	ERIC	Impasse de la Chaîne 15	4000	LIEGE

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

Signé par Gaëlle TATON, de résidence à Liège.

Déposé: une expédition du procès-verbal dressé le 3 octobre 2017

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature